

# DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de SAINT JEAN D'ARVEY  
73230

## ARRETE DU MAIRE N°2022-056 LE MAIRE DE SAINT JEAN D'ARVEY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1, L 2213.1, LL 2213.2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et complété,

VU la demande présentée par l'entreprise PIANTONI SAS, représentée par Monsieur Thomas MIGNOT, en date du 8 septembre 2022,

### *A R R E T E*

#### **ARTICLE 1**

Pour permettre les travaux de recherche de fuite sur le réseau de chaleur, il y a lieu de prescrire les mesures décrites à l'article 2.

#### **ARTICLE 2**

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking dit « de Maché », en bord de voie communale n°2.

#### **ARTICLE 3**

L'autorisation prévue à l'article 1 sera applicable à compter du lundi 19 septembre 2022 à partir de 7 heures.

#### **ARTICLE 3**

Les conditions normales de stationnement seront rétablies à la diligence de l'entreprise PIANTONI SAS.

#### **ARTICLE 4**

La signalisation rendue nécessaire par la réglementation du stationnement faisant l'objet du présent arrêté sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992.

L'entreprise PIANTONI SAS sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

**Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à l'enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à**

celle de la commune de SAINT JEAN D'ARVEY, si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Maire de SAINT JEAN D'ARVEY,

Monsieur le Chef de Gendarmerie de Challes les Eaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise PIANTONI SAS, domiciliée chez SOGELINK ; TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 12 septembre 2022

Le Maire,  
Christian BERTHOMIER

